



relevé de condamnation pénale

Par **DESB JP**, le **03/12/2022** à **11:23**

Bonjour, est-ce que sur un relevé de condamnation pénale toutes les peines sont indiquées ?

Celle que je viens de recevoir me condamne à une amende de 135.00 € pour dépassement d'une ligne blanche en moto et 75.00 € pour plaque d'immatriculation non conforme.

J'ai 30 jours pour payer et donc valider le jugement.

Est-ce qu'après avoir payé on peut me rajouter une suppression de permis ?

Les points ne sont pas indiqués, mais je suppose qu'ils sont enlevés d'office, combien ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **frabrici**, le **03/12/2022** à **12:40**

Bonjour,

On intervient quand on connaît le sujet. HYormis une Pub payante vous êtes ignaré

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **03/12/2022** à **13:51**

Bonjour,

à toutes fins utiles, voici :

<https://lejeune-avocat.fr/quand-a-lieu-la-perse-des-points/>